

Bulletin Afrique 29 Août 2018

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



GLOBAL INITIATIVE TO
**End All Corporal
Punishment of Children**

La principale information de ce numéro:

1. [Récents progrès en Afrique](#)
2. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)
3. [Actualités des droits de l'Homme](#)
4. [Demande d'informations](#)

Nous vous invitons à lire notre bulletin pour découvrir plus d'informations sur les initiatives des organisations confessionnelles, les résultats de recherches au niveau national, et les campagnes et développements positifs en faveur de l'éradication des châtiments corporels à travers le continent.

Global Initiative lance son nouveau site web et son nouveau logo!

Global Initiative est ravie de vous présenter son nouveau logo et site web. Vous trouverez toutes nos informations fiables et mises à jour, telles que vous les avez laissées, ici: www.endcorporalpunishment.org

Le site web comprend également notre nouvelle [politique de confidentialité](#), qui vous permet de mieux contrôler vos données personnelles, conformément aux nouveaux règlements européens sur la protection des données. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à [nous contacter](#), nous serions ravis de vous assister.

Nous espérons que vous aimerez cette nouvelle version du site. Comme toujours, nous sommes heureux de recevoir vos commentaires– veuillez envoyer des informations actualisées, des commentaires ou des corrections à info@endcorporalpunishment.org.

1. Récent progres en Afrique

Actualités régionales

Du 31 mai au 1er juin 2018, des représentants de six pays africains ont participé à une **conférence mondiale de haut niveau sur l'interdiction universelle des châtiments corporels** à Malte, sous le haut patronage de Son Excellence la Présidente de Malte. L'événement de deux jours a porté sur un certain nombre de thèmes, dont l'adoption d'une législation complète; la sensibilisation; la mobilisation sociale; le renforcement des capacités des professionnels; la prévention; assurer un changement positif; évaluer les progrès, ainsi que la participation des enfants. Il s'agissait de la troisième conférence de ce type, les événements antérieurs ayant été organisés en Autriche en 2016 et en Suède en 2014. Le gouvernement tunisien a accepté d'abriter le prochain événement en 2020.



« Aucun enfant laissé pour compte, pour le développement de l'Afrique »

La Journée de l'enfant africain (JAE), célébrée chaque année le 16 juin, a été célébrée cette année sur le thème « aucun enfant laissé pour compte, pour le développement de l'Afrique ». L'année dernière, Global Initiative avait publié un [briefing pour la JEA](#) (en anglais et en français) appelant les gouvernements africains à interdire tous les châtiments corporels des enfants. Il s'agit d'une étape essentielle pour la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable – et en particulier la cible 16.2 visant à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants – ainsi que l'Agenda de l'Afrique pour les enfants 2040: Promouvoir une Afrique digne des enfants. Cliquer [ici](#) pour en savoir plus sur la JAE.

Actualités nationales

Afrique du Sud: Le projet de troisième amendement de la loi relative aux enfants, qui prévoit l'interdiction des châtiments corporels au sein du foyer, a été [publié et ouvert aux commentaires du public](#). La date limite pour soumettre les commentaires est le 7 septembre. Veuillez consulter notre [rapport](#) sur les progrès réalisés par l'Afrique du Sud en matière d'interdiction, notamment l'engagement du

gouvernement en faveur de l'interdiction des châtimets corporels, lors de son Examen périodique universel.

Guinée: Au mois de juin dernier, la coalition des ONG de protection et de promotion des droits de l'enfant COLTE/CDE, en collaboration avec le secrétariat général aux affaires religieuses et avec l'appui financier et technique de Save the Children, a organisé un Forum avec les leaders religieux, les leaders d'opinion et les communicateurs traditionnels sur les violences faites aux enfants. Le Forum a abordé des thèmes tels que les châtimets corporels, les mutilations génitales féminines et les mariages précoces. Les participants ont recommandé un renforcement de la sensibilisation sur l'impact négatif de la violence faite aux enfants, y compris les châtimets corporels, notamment à travers des prêches et des sermons dans les lieux de cultes musulmans et chrétiens. *c24news.info, 28 juin 2018*

Kenya: La Ministre de l'éducation, Amina Mohammad, a annoncé que le gouvernement n'avait pas l'intention de modifier la loi en vue de réintroduire les châtimets corporels dans les écoles. La Ministre a fait cette déclaration après qu'un certain nombre de députés aient exigé la réintroduction des châtimets corporels au motif que cela permettrait de rétablir l'ordre dans les écoles kényanes. *HiviSasa, 22 juillet 2018.*

NB: L'article 29 de la Constitution kényane de 2010 interdit les châtimets corporels dans tous les contextes, y compris à la maison.

Malawi: Les 19 et 20 juin 2018, la Commission des droits de l'homme du Malawi a organisé un atelier intitulé «Protéger les enfants de toutes les formes de violence et d'abus: éliminer les châtimets corporels dans tous les contextes», en mettant un accent particulier sur les établissements scolaires. L'atelier était co- animé par Global Initiative et la cérémonie d'ouverture a été présidée par le Commissaire Benedicto Kondowe. L'atelier a enregistré la participation de représentants du Ministère de l'éducation, du département des affaires sociales, des services de la police nationale, du bureau du Médiateur, de la coalition des services de l'enseignement, ainsi que de nombreuses ONG. Les participants se sont activement impliqués dans les débats et dans la planification stratégique en faveur d'une réforme juridique visant à interdire les châtimets corporels et encourager le recours à la discipline positive dans les écoles, notamment à travers l'élaboration d'un manuel de discipline positive destiné aux enseignants.

En revanche...

Botswana: Les délégués du syndicat des enseignants du Botswana (BOSETU) ont

rejeté à l'unanimité une motion prévoyant l'abolition des châtiments corporels en milieu scolaire. La motion contestait l'efficacité des châtiments corporels en tant que mesure disciplinaire et notait que les châtiments s'avéraient préjudiciables à la santé des élèves et à la sécurité des enseignants. Les délégués de la BOSATU ont affirmé que les châtiments corporels demeuraient efficaces en tant que mesure disciplinaire. *The Voice*, 4 août 2018.

NB: Les châtiments corporels sont autorisés à la maison, dans les structures de protection de remplacement, les garderies, les écoles, les établissements pénitentiaires et en tant que peines pour les crimes commis par des mineurs au Botswana.

[Retour au sommaire](#)

2. Resources: Recherche/Rapports/Publications

NOUVELLES publications de Global Initiative

[Rapport d'étape spécial lancé lors d'une conférence internationale](#)

Préparé pour la Conférence internationale de haut niveau sur l'interdiction universelle des châtiments corporels, sous le haut patronage de Son Excellence Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente de Malte. Ce rapport décrit les progrès accomplis à ce jour pour interdire et éliminer les châtiments corporels, et par quel moyen l'Agenda pour le développement durable fournit un cadre supplémentaire permettant d'effectuer des progrès. Seulement disponible en anglais.

[Réponses aux questions fréquemment posées - publié en portugais](#)

Notre série de livrets fournissant des réponses aux questions couramment posées sur l'interdiction de tous les châtiments corporels des enfants est désormais disponible en [portugais](#). La série comprend un livret destiné aux enfants et aux jeunes, et un autre livret traitant de questions spécifiques relatives à l'interdiction des châtiments corporels en milieu scolaire. Les livrets sont également disponibles dans dix autres langues, dont l'[anglais](#), l'[arabe](#) et le [français](#).



Ressources nationales

Afrique du Sud: [L'enquête générale auprès des ménages de 2017](#) a révélé que les châtiments corporels sont toujours administrés dans les écoles sud-africaines. Les châtiments corporels étaient plus fréquents dans les écoles des provinces du Cap oriental (13%), du Free State (13%) et du KwaZulu-Natal (10%). Dans l'ensemble, le pourcentage d'apprenants qui auraient subi des châtiments corporels à l'école est passé de 17% en 2009 à 7% en 2017. IOL, 21 juin 2018. **NB**: Les châtiments corporels sont interdits dans les écoles en vertu de la loi sud-africaine de 1996 portant sur les écoles (article 10).

[A longitudinal perspective on violence in the lives of South African children from the Birth to Twenty Plus cohort study in Johannesburg-Soweto, Richter et al. The South African Medical Journal \(2018\)](#): Une étude portant sur des enfants nés en 1990 dans la région de Johannesburg -Soweto a révélé que plus de la moitié des enfants interrogés avaient été exposés à la violence au sein de leur foyer. Près de la moitié des enfants d'âge préscolaire auraient été victimes de violence, le plus souvent sous forme de punitions physiques infligées par leurs parents. L'étude recommande des interventions efficaces et durables pour lutter contre la violence en tant que problème majeur de santé publique.

Madagascar: Selon la première [étude sur la violence envers les enfants à Madagascar](#), laquelle a été effectuée auprès de 2 523 personnes, dont des enfants âgés de 15 à 17 ans, plus de la moitié des jeunes malgaches interrogés ont déclaré avoir été victimes de violences en milieu scolaire, et neuf enfants sur dix ont été battus par un membre de leur famille. L'étude a également révélé que 65% des personnes interrogées considéraient que les châtiments corporels à la maison étaient acceptables.

Ouganda: La première [étude sur la violence envers les enfants](#) menée en 2015 auprès de 5 804 enfants et jeunes âgés de 13 à 24 ans révèle que les châtiments corporels demeurent le moyen de discipline privilégié dans de nombreux foyers ougandais. L'enquête a révélé que les enfants sont fréquemment victimes de violences au sein de la communauté, le plus souvent perpétrées par des enseignants. Parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans, six filles sur dix (59%) et sept garçons sur dix (68%) ont affirmé avoir été victimes de violence physique durant leur enfance. Parmi les enfants âgés de 13 à 17 ans, quatre filles sur dix (44%) et six garçons sur dix (59%) auraient subi des violences physiques au cours de l'année précédente. L'étude recommande le recours à la discipline positive par les parents et les personnes responsables des enfants. Elle recommande également des programmes de soutien aux parents qui encourageraient les membres de la famille à rompre le silence et à orienter les enfants vers des services appropriés, lorsque des cas de violence sont signalés.

[Retour au sommaire](#)

3. Actualités des droits de l'homme

Principales décisions et recommandations, etc.

Le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** a publié son [Observation générale n ° 5](#) portant sur l'article premier de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et concernant « les obligations des États parties et le renforcement des systèmes de protection de l'enfance ».

L'Observation générale vise à orienter les États parties et les autres acteurs en expliquant les mesures législatives et autres mesures qui devraient être prises pour s'acquitter des obligations énoncées dans la Charte. À cet égard, elle recommande l'adoption d'une législation interdisant les châtiments corporels des enfants dans tous les contextes. Elle appelle également à des sanctions appropriées en cas de violation de la législation.

Les observations finales issues de la 29ème session du **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** ont été publiées: le Comité a recommandé l'interdiction des châtiments corporels des enfants dans tous les contextes aux pays suivants : Comores, Côte d'Ivoire, République Unie de Tanzanie et Tchad.

Le **Comité des droits de l'enfant** a tenu sa 78ème session en mai / juin 2018. A l'attention de l'Angola, le Comité a déclaré que des mesures urgentes devraient être prises concernant les châtiments corporels. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que ses recommandations antérieures concernant l'interdiction explicite des châtiments corporels n'aient été appliquées, et il a de nouveau recommandé l'interdiction explicite des châtiments corporels dans tous les contextes. Au Lesotho, le Comité a noté que les châtiments corporels étaient interdits dans les écoles et il a recommandé une interdiction explicite dans tous les contextes, ainsi qu'une application effective de l'interdiction en milieu scolaire.

Lors de sa 123ème session en juillet 2018, le **Comité des droits de l'homme** a examiné le rapport du Libéria et s'est déclaré préoccupé par le fait que les châtiments corporels n'étaient pas interdits dans tous les contextes; il a recommandé que le Libéria prenne «des mesures pratiques, y compris des mesures législatives, le cas échéant, afin de mettre fin aux châtiments corporels dans tous les contextes».

En juillet / août 2018, le **Comité contre la torture** a tenu sa 64ème session. Pour la Mauritanie, le Comité a salué à tort l'adoption du Code de protection de l'enfance de 2017, lequel, d'après le rapport de l'Etat partie, interdirait tous les châtiments corporels des enfants. En réalité, le Code n'interdit pas explicitement les châtiments corporels. Le Comité s'est également déclaré préoccupé par la légalité des châtiments corporels judiciaires et a recommandé qu'ils soient expressément abrogé du Code pénal, y compris en droit religieux. Aux Seychelles, le Comité a recommandé l'interdiction explicite des châtiments corporels dans tous les contextes et l'abrogation explicite du droit d'infliger «un châtiment raisonnable» en vertu de la loi de 1982 sur les enfants.

Briefings aux organes des droits humaine

Global Initiative soumet régulièrement des documents d'information aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Si vous/votre organisation êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Concernant les dates limites de soumission des documents d'information aux comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#).

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être abordée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de

leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque État examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les versions provisoires des briefings avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi, nous abordons la question avec les États qui ont accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères, et nous effectuons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: vohito@endcorporalpunishment.org).

Lors de la 30ème session de l'**Examen périodique universel**, des recommandations visant à interdire les châtiments corporels des enfants ont été formulées à l'attention du Cameroun et Djibouti. Ces derniers répondront avant la 39ème session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2018. Le Burkina Faso a répondu de façon mitigée aux recommandations sur les châtiments corporels. Il a accepté une recommandation visant à combattre les châtiments corporels, mais il a reporté à une date ultérieure sa réponse concernant une autre recommandation visant à interdire expressément les châtiments corporels dans tous les contextes. Le Cap-Vert, qui a interdit les châtiments corporels en 2013, a reçu des recommandations sur la mise en œuvre de l'interdiction et répondra d'ici septembre 2018.

Lors de sa 38ème session, le **Conseil des droits de l'homme** a adopté les rapports finaux du groupe de travail sur la 29ème session de l'examen périodique universel. Le Burundi avait reçu une recommandation visant à «prendre des mesures législatives pour mettre fin aux châtiments corporels dans tous les contextes» et il l'a acceptée, déclarant que les recommandations acceptées étaient «d'un intérêt national prioritaire et que le Burundi prendrait toutes les mesures nécessaires pour les appliquer».

Pour plus d'informations sur les prochaines sessions de l'EPU des États ou concernant les délais de soumission d'informations dans le cadre de l'examen, veuillez consulter les [rapports de chaque pays](#) sur le site Web de Global Initiative.

[Retour au sommaire](#)

4. Demande d'informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web: contact triona@endcorporalpunishment.org.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Nous recueillons également des preuves sur la nature et la prévalence des châtiments corporels. Prière d'envoyer à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org, des résultats de recherches récentes sur les châtiments corporels des enfants en Afrique.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Le Projet Afrique vise à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres.

